

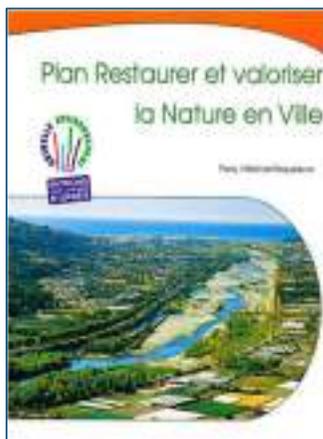


Plan national Nature en Ville 2024-2030



Bilan du Plan 2010

➤ Une révision qui s'inscrit dans la continuité du précédent Plan :



Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel

Développer des espaces de nature en quantité et en qualité

Promouvoir une culture et une gouvernance partagée

**16 engagements
et 37 actions
opérationnelles**



Plus de 80% des actions réalisées

- Soutien et financement du **concours Capitale française de la biodiversité** et des ateliers régionaux mis en place pour le concours
- Mise en place d'un **centre de documentation sur la nature en ville**, recensant les résultats du plan et les initiatives sur la nature en ville : <https://www.nature-en-ville.com>
- Mesures renaturation des villes **du Fonds Vert**
- Programme **Life Artisan**, démarches **EcoQuartier**, **Quartiers fertiles**, **Quartiers résilients**
- Programmes de recherche : **BAUM**,...
- ...



De nouveaux éléments de contexte sur la nature en ville

➤ Au niveau national :

- la SNB 2030
- la loi Climat et résilience
- les travaux du Secrétariat Général à la Planification Ecologique
- le PNACC 3

➤ Au niveau européen :

- le Règlement européen de restauration de la nature (août 2024)
- la directive sols

➤ Et une demande sociale croissante de nature en ville :

- 92% des Français estiment qu'il n'y a pas assez de « nature en ville »
- 63% qu'il est prioritaire d'accorder plus de place aux espaces verts dans le quartier dans lequel ils vivent (79% pour les QPV)

➤ Mais des freins à la mise en œuvre opérationnelle des projets : ingénierie, financiers



Contexte : la mesure 21 de la SNB 2030

Axe 2	Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible
Mesure 21	Ramener de la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens
Ministères et opérateurs pilotes	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP) ; Bureau des villes et territoires durables (AD4) Appui de la Direction de l'eau et de la Biodiversité – Bureau de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles (EARM 4)
Autres ministères et opérateurs impliqués	Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MTECT), Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) Ministère de la Culture – Direction générale des patrimoines et de l'architecture – Service de l'architecture & Service du patrimoine – SDMHSP – Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial Office français de la biodiversité (OFB), Etablissements publics Fonciers, Agences de l'Eau, ADEME, CEREMA
Contexte/enjeux	Les bénéfices sociaux et environnementaux auxquels contribuent la présence de nature en ville sont désormais bien établis : adaptation au changement climatique par rafraîchissement de l'air, reconquête de la biodiversité, amélioration de la gestion de l'eau, dépollution de l'air, fonction nourricière, mais aussi amélioration de la qualité du cadre de vie, création d'espaces de convivialité et d'espaces incitant aux pratiques sportives et favorables à la bonne santé mentale et physique. Principalement liés à l'imperméabilisation des sols et à la concentration des bâtiments, les phénomènes d'îlots de chaleur touchent par exemple plus fortement les espaces urbanisés. En apportant de la nature dans ces espaces (en particulier des espaces verts arborés), la température urbaine peut baisser localement de 3 à 5 °C.

Action 1

Inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés, sans porter atteinte aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain.

Action 2

Réviser le plan nature en ville en renforçant les objectifs de restauration et de désimperméabilisation

Indicateurs

- Nombre d'hectares renaturés subventionnés par la mesure
- Nombre de résidents ayant accès à l'espace de nature dans un rayon
- d'un kilomètre (estimation du porteur)
- Nombre de m² désimperméabilisés

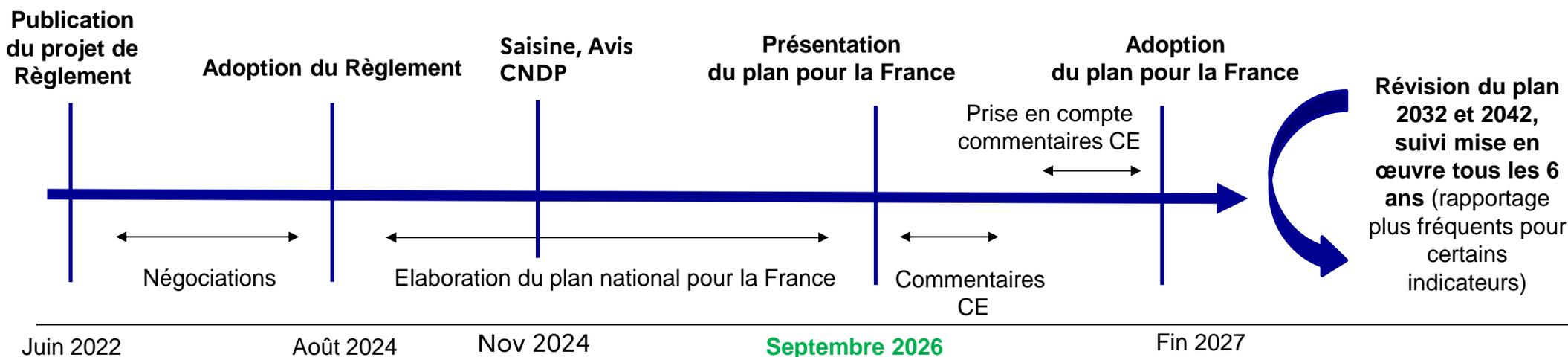
Contexte : Règlement européen de restauration de la nature (RRN)

RRN : Mettre en place des mesures de restauration, qui devront couvrir, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et marines de l'Union et, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés (écosystèmes terrestres, marins, urbains et forestiers).



Calendrier du Règlement

Soumission par chaque Etat Membre d'un **plan national de restauration 2 ans après** l'entrée en vigueur du Règlement (choix des indicateurs et définition des seuils, description des mesures de restauration et de connaissances etc.)



Contexte : Règlement européen de restauration de la nature

Objectifs pour les écosystèmes urbains:

Pas de perte d'espace de nature en ville d'ici 2030, puis
↑ des surfaces jusqu'à un niveau satisfaisant (par rapport
à 2024). [Article 8]

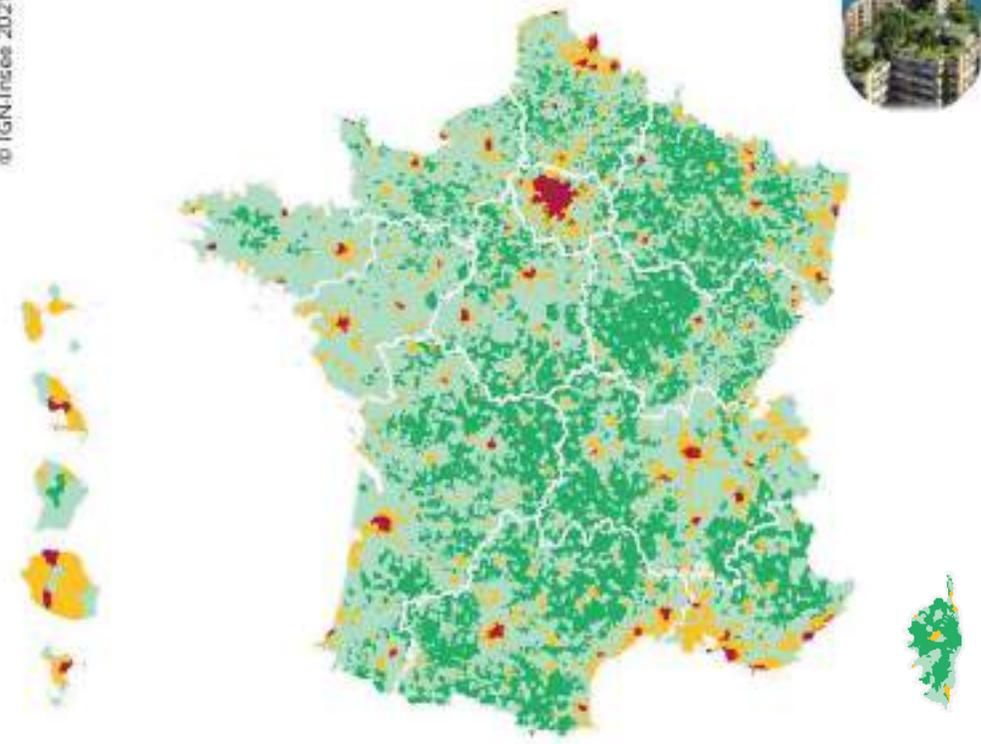
Surface d'espaces verts : calculée au niveau national
Couvert arboré : calculé au niveau de chaque zone
d'écosystème urbain. [Art. 3 pour définitions, Art. 20 pour suivi]

+ **4000 communes concernées** (denses et densité
intermédiaire) : cf. carte

Calendrier :

- D'ici septembre 2026 : plan national de restauration (PNR) avec diagnostic initial des surfaces de nature
- D'ici 2030 : fixation des niveaux satisfaisants à atteindre : méthodologie sera définie à l'appui du cadre d'orientations établi par la commission, par voie d'actes d'exécution, au plus tard fin 2028. [Article 20-10]

© IGN/Insee 2021



- Communes densément peuplées
- Communes de densité intermédiaire
- Communes peu denses
- Communes très peu denses



De nouveaux éléments de contexte sur la nature en ville

➤ Au niveau national :

- la SNB 2030
- la loi Climat et résilience
- les travaux du Secrétariat Général à la Planification Ecologique
- le PNACC 3

➤ Au niveau européen :

- le Règlement européen de restauration de la nature (août 2024)
- la directive sols

➤ Et une demande sociale croissante de nature en ville :

- 92% des Français estiment qu'il n'y a pas assez de « nature en ville »
- 63% qu'il est prioritaire d'accorder plus de place aux espaces verts dans le quartier dans lequel ils vivent (79% pour les QPV)

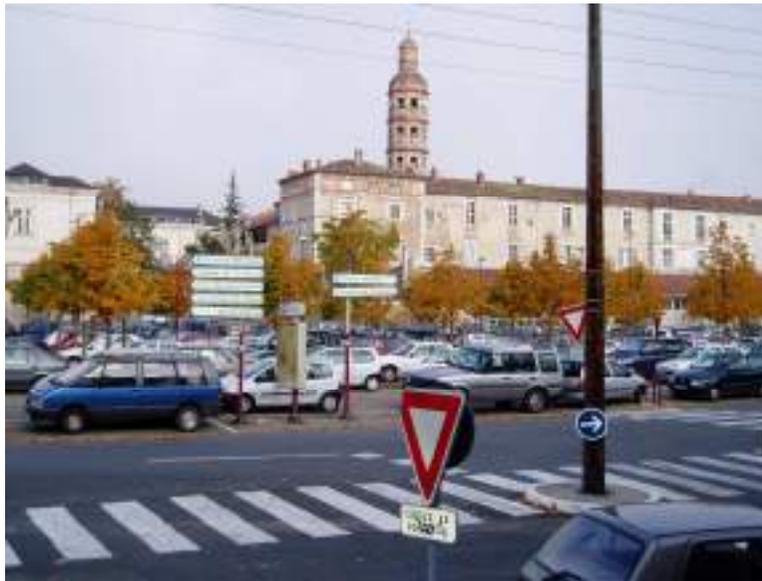
➤ Mais des freins à la mise en œuvre opérationnelle des projets : ingénierie, financiers



Objectifs du Plan

Favoriser les actions en faveur de la Nature en ville pour répondre aux enjeux :

- de restauration de la nature dans les villes, face à **l'effondrement de la biodiversité**
- **d'adaptation des villes au changement climatique** : réduction des îlots de chaleur urbains, réduction des risques d'inondation, les espaces urbains étant particulièrement vulnérables face au changement climatique en raison de leur forte artificialisation
- **de santé et de qualité du cadre de vie des citoyens** : garantir un accès à la nature pour tous, pour répondre à la forte demande sociétale de nature en ville



AVANT



Cahors, Lot

La co-construction du Plan nature en ville 2024-2030

➤ 5 co-pilotes :

INRAE



Annabel PORTÉ
Directrice de Recherches

FNU
FÉDÉRATION
NATIONALE
DES AGENCES
D'URBANISME



Karine HUREL
*Déléguée Générale
Adjointe*

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**



Carole ROPARS
*Responsable de pôle
Environnement et
Aménagement*

Plante&Cité
Ingénierie de la nature *en ville*
Center for landscape and urban horticulture



Caroline GUTLEBEN
Directrice

LPO
BIOLOGIE FRANCE

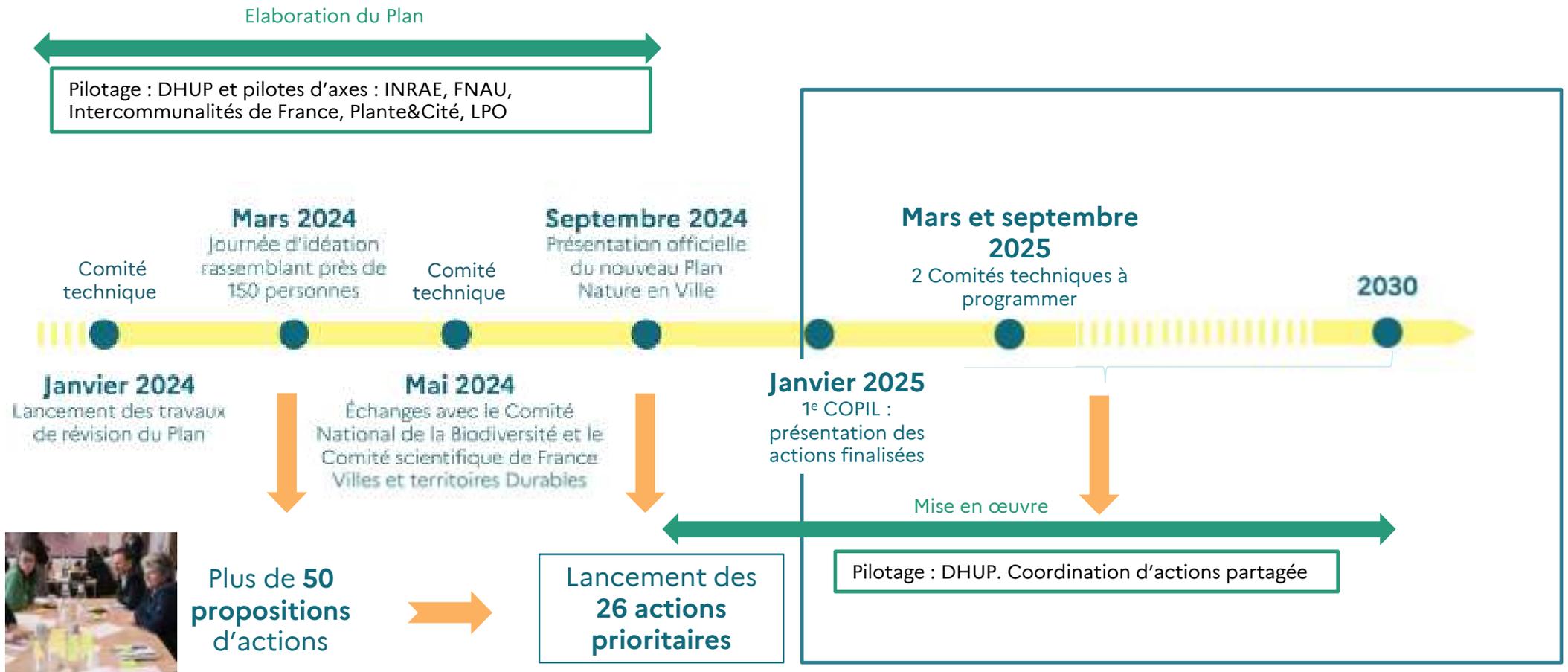


Vanessa LORIOUX
*Directrice Générale
Mobilisation citoyenne*

➤ Séminaire d'idéation le 19/3/2024



La co-construction du Plan Nature en ville : calendrier



Lancement du Plan Nature en ville le 30/09/2024

Les 4 axes du Plan Nature en Ville



12 objectifs
déclinés en
26 actions

14 coordinateurs
d'actions : DHUP,
DEB, Cerema, Plante
& Cité, LPO, ANRU,
OFB,...

Retrouvez le plan et sa synthèse ici : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-nature-en-ville>

Plan Nature en Ville 2024-2030



Axe 1 - Améliorer la connaissance

Objectif 1 : Produire et mettre à disposition les données nécessaires à la prise de décision.

Objectif 2 : Établir une vision prospective des besoins de nature en ville.

Objectif 3 : Renforcer la recherche scientifique.

Axe 1 : Améliorer la connaissance – Actions

1 Produire et mettre à disposition les données nécessaires à la prise de décision

Valoriser le rôle des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans la planification urbaine

2 Établir une vision prospective des besoins de nature en ville

Mener des études pour améliorer les connaissances sur la vulnérabilité du patrimoine arboré à horizons 2030, 2050, 2100

Mener une étude prospective aux horizons 2030 et 2050 des besoins des filières de la nature en ville pour les semences en plants et la mettre en regard de l'offre actuelle.

3 Renforcer la recherche scientifique

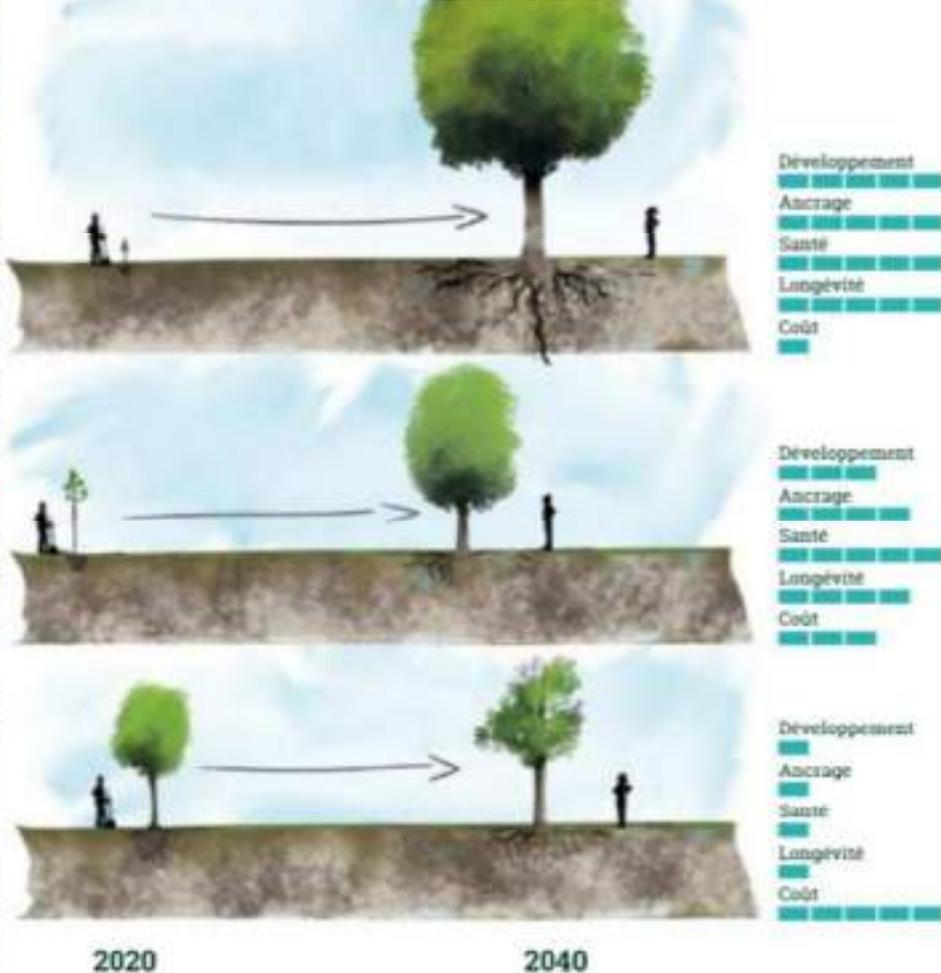
Elaborer une feuille de route de recherche structurant et complétant les programmes "nature en ville" existants

Amplifier le déploiement des sciences participatives

Amplifier le déploiement de la recherche-action

Valoriser et approfondir les travaux du programme BAUM

Axe 1 : Action « Améliorer les connaissances sur la vulnérabilités des arbres aux horizons 2030, 2050, 2100 »



La qualité de la reprise et du développement dépend, entre autres, de l'âge du plant initial. Exemples : en haut, jeune plant (1 à 2 ans), au milieu, arbre tige (8 à 12 ans), en bas, gros sujet (15 à 20 ans).

Axe 1 : Renforcer la recherche scientifique

- ➔ **Le Programme BAUM** (Biodiversité Aménagement Urbain et Morphologie) du **PUCA** (Plan Urbanisme Construction Architecture)



<https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/biodiversite-amenagement-urbain-et-morphologie-a1586.html>

- ➔ **Le Programme ERABLE** : mise en récit de la biodiversité locale avec les acteurs du territoire et des chercheurs et artistes pour inventer des solutions préservant la biodiversité.

Recherche-action portée par le **GIP EPAU** (Groupement d'intérêt public Europe des projets architecturaux et urbains)





Plan Nature en Ville 2024-2030

Axe 2 - Préserver et restaurer la nature dans les stratégies territoriales

Objectif 1 : Se fixer de grands objectifs nationaux et locaux de maintien, développement et restauration de nature en ville.

Objectif 2 : Se doter de stratégies territoriales locales ambitieuses en matière de préservation et de renaturation.

Objectif 3 : Mieux prendre en compte les services écosystémiques.

Axe 2 : Préserver et restaurer la nature dans les stratégies territoriales – Actions

1 Se fixer des objectifs nationaux et locaux de maintien et développement de nature en ville à l'appui des projets de territoire

Développer une cartographie nationale des espaces de nature

2 Se doter de stratégies territoriales locales ambitieuses en matière de préservation et de renaturation

Développer l'expérimentation sur les trames écologiques

Mobiliser les outils de planification urbaine pour renforcer la place de la trame verte et bleue (TVB) en milieu urbain et préserver la fonctionnalité des sols

Consolider la trame noire

3 Mieux prendre en compte les services rendus par la nature

Encourager et outiller les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales de préservation et de renaturation

Encourager des projets d'Agriculture Urbaine pour des villes nourricières favorables au vivant

Axe 2 : Action «développer une cartographie nationale des espaces de nature »

Outils de diagnostic des espaces verts en cours de développement avec IGN et Cerema dans le cadre de la déclinaison nationale du Règlement européen de restauration de la nature.



COMPARAISON DES BDD



Définitions utilisées par le RRN

- **Espaces verts urbains :**

« surface totale d'arbres, de fourrés, d'arbustes, de végétation herbacée permanente, de lichens et de mousses, d'étangs et de cours d'eau présents dans les agglomérations ou dans les villes et banlieues, calculée sur la base des données fournies par le service Copernicus de surveillance des terres dans le cadre de la composante Copernicus du programme spatial de l'Union, établi par le règlement (UE) 2021/696, et, si elles sont disponibles pour l'État membre concerné, d'autres données supplémentaires appropriées fournies par cet État membre ».

- **Couvert arboré urbain :**

« surface totale de couvert arboré dans les agglomérations et dans les villes et banlieues, calculée sur la base des données Tree Cover Density fournies par le service Copernicus de surveillance des terres dans le cadre de la composante Copernicus du programme spatial de l'Union, établi par le règlement (UE) 2021/696 du Parlement européen et du Conseil, et, si elles sont disponibles pour l'État membre concerné, d'autres données supplémentaires appropriées fournies par cet État membre ».

Projet 'INDIC'

Données et indicateurs spatialisés de nature en ville

Extrait du plan Canopée de la métropole de Lyon, visualisation des différentes strates végétales de Vaulx-en-Velin. / UrbaLyon

Objectif

- Recenser les outils utilisés et indicateurs produits par différentes collectivités.

Finalité

- Accompagner les collectivités dans l'utilisation et l'exploitation d'outils de spatialisation de la végétation urbaine, vers des méthodes répliquables dans le temps et transférables à d'autres territoires.

Équipe projet



Pauline LAÏLLE
Plante & Cité



Hélène CHEVAL
Syrphea Conseil



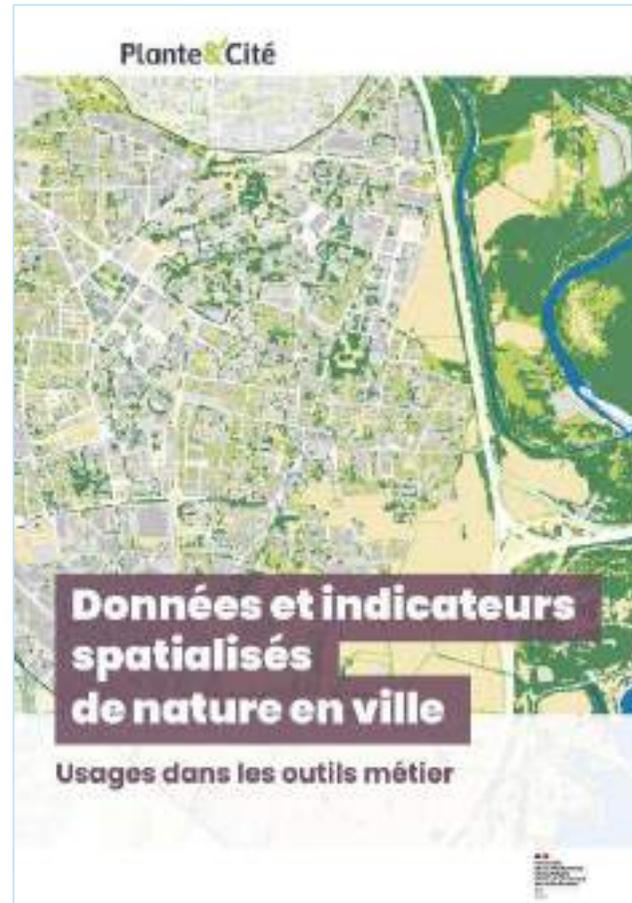
Cofinancement



3 livrables



<https://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95634>



<https://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95642>



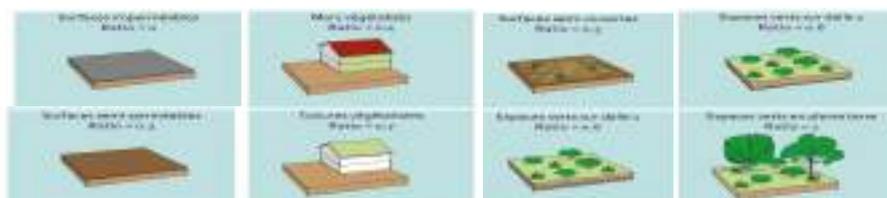
<https://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95649>

Axe 2 : Action « Mobiliser les outils de planification urbaine pour renforcer la place de la TVB en milieu urbain et préserver la fonctionnalité des sols »



Source : Cerema – Journée d'échanges sur les coefficients de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables

- Capitalisation des bonnes pratiques
- Intégration des points de rupture TVB à grande échelle
- Dans les documents d'urbanisme :
 - Développement d'outils (MUSE)
 - Accompagner l'intégration des CBS/CPT dans les PLU(i)
 - Ingénierie de la planification



Coefficient de biotope par surface (CBS)

Plan Nature en Ville 2024-2030



Axe 3 - Maintenir et développer la nature en ville dans les projets d'aménagement

Objectif 1 : Construire l'équilibre économique des projets de nature en ville.

Objectif 2 : Outiller les porteurs d'opération de la conception au suivi.

Objectif 3 : Adapter les pratiques de gestion des espaces publics et privés, pour une meilleure prise en compte du vivant.

Axe 3 : Maintenir et développer la nature en ville dans les projets d'aménagement – Actions

Actions

1 Construire l'équilibre économique des projets de nature en ville

Diversifier et pérenniser les leviers de financement de la renaturation

2 Outiller les porteurs d'opération de la conception au suivi

Cartographier, structurer et déployer l'offre d'outils d'aide à la décision, tel que Sesame

Faire des outils et procédures de l'aménagement opérationnel des leviers de préservation des espaces de nature existants.

Déployer une communication ciblée sur l'importance de recourir en priorité aux solutions fondées sur la nature pour répondre aux enjeux d'adaptation des villes au changement climatique

3 Adapter les pratiques de gestion des espaces publics et privés, pour une meilleure prise en compte du vivant

Créer et prescrire de nouveaux standards sur la gestion écologique

Promouvoir les pratiques de gestion exemplaires en confortant la lisibilité et la visibilité des différents labels de gestion écologique

Axe 3 : Maintenir et développer la nature en ville dans les projets d'aménagement – Actions

Approfondir les modèles économiques de la nature en ville



Poursuivre le développement des outils

➔ Outil « Plus fraîche ma ville » : <https://plusfraichemaville.fr/>



➔ Outil SÉSAME pour aider les collectivités à planter des espèces adaptées à la ville et au climat

<https://sesame.cerema.fr/>



Axe 3 : Action « Faire des outils et procédures de l'aménagement opérationnel des leviers de préservation des espaces de nature existants »



Plante&Cité

Axe 3 : Action « Créer et prescrire de nouveaux standards sur la gestion écologique »

Constats

Besoin de repenser les modalités de gestion de la nature en ville (cadre de vie sain et résilient, préservation du patrimoine existant). Levier fort pour et agir sur une diversité d'espaces et d'enjeux.

Calendrier des livrables : 2025

- Nouveau référentiel EcoJardin pour la gestion écologique des espaces verts et de nature
- Nouveau référentiel Terre Saine pour la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques d'entretien des espaces communaux.
- Guide technique pour accompagner la prescription de pratiques dans les marchés d'entretien ([PRESCRIGECO](#))

L'action

- Consultations larges (scientifiques, gestionnaires, prescripteurs, opérateurs, etc.) sur les différents volets de la gestion écologique : sobre en eau décarbonée, désimperméabilisation, chaînes trophiques fonctionnelles, "zéro polluant", etc. → **Enrichissement des référentiels existants (Terre Saine, EcoJardin)**
- Traduire les attentes dans les marchés lorsque la gestion écologique est réalisée par des prestataires. Modalités de prescription de ces nouveaux standards auprès des publics opérateurs et auprès de praticiens. → **Guide opérationnel à destination des prescripteurs : retours d'expériences, recommandations et leviers possibles.**

Coordinateur de l'action

- Plante & Cité

Partenaires de l'action

EARM, OFB, LPO, CIBI, Alliance HQE-GBC, Agences de l'eau

Plan Nature en Ville 2024-2030



Axe 4 - Fédérer les acteurs pour développer une culture partagée

Objectif 1 : Déployer des stratégies de sensibilisation et de mobilisation du grand public.

Objectif 2 : Accélérer la montée en compétence des acteurs.

Objectif 3 : Repenser les gouvernances de la nature en ville.

Axe 4 : Fédérer les acteurs pour développer une culture partagée – Actions

- 1** Déployer des stratégies de sensibilisation et de mobilisation du grand public
- 2** Accélérer la montée en compétence des acteurs
- 3** Repenser les gouvernances de la nature en ville

Mener des actions de sensibilisation auprès du public scolaire
Promouvoir les dispositifs locaux de participation citoyenne
Dresser l'état des lieux actuel et prospectif de l'offre et des besoins de formations initiales sur l'ingénierie et le génie écologique et les renforcer en fonction
Proposer aux décideurs territoriaux des formations ciblées « nature en ville »
Sensibiliser les acteurs de la rénovation urbaine aux impacts de leurs opérations sur les espèces du bâti existant
Valoriser les travaux de recherche auprès des publics professionnels
Promouvoir le portail Centre de ressources Nature en ville et renforcer son offre de services

Axe 4 : Action « Proposer aux décideurs territoriaux des formations ciblées sur la nature en ville »

OFFRE DE FORMATION

En partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle

FAIRE DE LA NATURE UN ATOUT ESSENTIEL
POUR LES VILLES ET LEURS HABITANTS
LES CLÉS POUR COMPRENDRE ET AGIR





En présentiel
Paris - 18 octobre 2024
Institut National Géographique,
73 av.de Paris à Saint-Mandé

Les collectivités locales sont en première ligne pour mettre en œuvre des politiques ambitieuses en faveur de la nature en ville. Cette formation a pour but de faire comprendre la nécessité et la manière de

Articulation avec la SNB et autres dispositifs	Calendrier des livrables
<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Ademe Académie 	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 : réalisation par le Cerema de l'inventaire des formations « nature en ville », avec l'appui des différents partenaires de l'action. - 2026-2027 : mise en place du dispositif de formation renforcé
Coordinateur de l'action	Partenaires de l'action
<p>DHUP-AD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cerema - Ademe - CNFPT - Alliance HQE-GBC - SDIT / IPEC - CGDD - IFREE - Cerema - Fédération nationale des CPIE - Agrocampus - LPO
Objectifs visés par l'action et indicateurs-clés associés	
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'inventaire des formations « nature en ville ». - Nombre de formations « nature en ville » à destination des élus et DGS délivrées. 	

Un exemple de projet intégrant la nature



Ecoquartier des Noés,
Val de Reuil

Ecoquartier des Noés, Val de Reuil



Les jardins familiaux



Ecoquartier des Noés, Val de Reuil

Pour en savoir plus : <https://www.dailymotion.com/video/x88hmg>



Ecoquartier des Noés, Val de Reuil



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Echanges